



Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque intitulé : « Glycans & Proteoglycans: The Sweet and Smart Molecules of the 21th Century » organisé par le laboratoire IMOPA les 18 et 19 octobre 2017 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Catégories de participants	Droits d'inscription jusqu'au 30/09/2017	Droits d'inscription après le 30/09/2017 (jusqu'au 12/10/2017)	Dîner de gala du 18/10/2017
Etudiants	50,00 € HT	75,00 € HT	60,00 € HT
Académiques	100,00 € HT	150,00 € HT	60,00 € HT
Sociétés / Non académiques	250,00 € HT	350,00 € HT	60,00 € HT
Membres FR 3209 BMCT	0,00 €	0,00 €	60,00 € HT
Membres invités	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IMOPA et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 27 septembre 2017


Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

04 OCT. 2017